

**Séance du 26 mai 2026 à 20h00  
SALLE DU CONSEIL– Peillonex**

Monsieur le Maire procède à l'appel des présents et fait état des procurations

Le **26 mai 2026**, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire en Salle du Conseil de Peillonex, sous la présidence de Monsieur Daniel VUAGNOUX, Maire.

Présents : Daniel VUAGNOUX, Benoit JUNOD, Christine CHAVANNE, Jean-Michel BRUNO, Carole DANGLARD, Emmanuel BAUD, Véronique HURION, Alain BRAULT, Mary CARME, Pascal BERTHET, Lisa CHAPACOU, Jean-Francois CHAFFARD

Excusés ayant donné pouvoir : Lydie JOLIVET à Daniel VUAGNOUX

Excusés : René CARME, Agnès GRIVAZ

Absents :

Invitée : Nathalie FRANTZ

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de conseillers municipaux présents	12
Nombre de votant (procurations comprises)	13

Le(a) secrétaire de séance est assuré par : Jean-Michel BRUNO

Monsieur le Maire déclare à 20h08 la séance du conseil municipal en date du 26 mai 2026 ouverte.

### **DELIBERATION N° D045-2026 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2026**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil municipal à formuler leurs observations éventuelles sur le procès-verbal de la séance du 21 avril 2026.

Il informe l'assemblée avoir reçu une demande de modification de la part de M. René Carme. Ce dernier souhaite que la liste des présences soit rectifiée afin qu'il y soit mentionné comme « Excusé » et non comme « Absent ».

Le Conseil municipal accepte d'intégrer cette rectification.

Après débats et discussions, après avoir demandé s'il y avait des remarques,

**Le Conseil Municipal, A l'unanimité**

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du **21 AVRIL 2026**

## **DELIBERATION N° D046-2026 : ORGANISATION DE L'ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2026 ET PRISE D'ACTE DU CALENDRIER**

---

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** le Code électoral, notamment son article L. 283,  
**Vu** le décret de convocation des collèges électoraux en date du 21 avril 2026,  
**Vu** la circulaire ministérielle NOR : INT2611651C du 6 mai 2026,  
**Vu** le calendrier de l'élection des délégués reçu par mail le 28 avril 2026,

Le Maire expose au Conseil Municipal que, par décret en date du 21 avril 2026, les collèges électoraux sont convoqués le dimanche 27 septembre 2026 en vue de procéder au renouvellement de la série 2 des sénateurs.

Conformément à la circulaire ministérielle précitée, la commune de Peillonex devra procéder à l'élection de 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Le Maire explique le déroulement obligatoire de cette future élection et rappelle les règles fixées par le Code électoral :

- Le vote sera obligatoire pour tous les membres du conseil (sous peine d'une amende de 15 € en cas d'abstention non légitimée).
- Le scrutin sera un scrutin de liste, secret, sans panachage ni vote préférentiel.
- Chaque liste devra comporter alternativement un candidat de chaque sexe (parité).

Le Maire précise le déroulement de la séance officielle à venir :

1. Le Maire invitera au dépôt des listes de candidats (3 titulaires et 3 suppléants).
2. Il sera procédé aux opérations de vote au bulletin secret et au dépouillement dans les conditions réglementaires (calcul des présents/représentés, votants, blancs, nuls et suffrages exprimés).
3. Les sièges seront répartis et les délégués titulaires et suppléants seront proclamés élus.
4. Le procès-verbal de cette élection sera immédiatement transmis à la Préfecture accompagné du tableau des électeurs sénatoriaux.

Le Maire explique que l'annexe 1 indique le calendrier légal à suivre. De ce fait, le Conseil Municipal devra se réunir obligatoirement le **vendredi 5 juin 2026 à 19h30** à la salle du conseil pour procéder formellement à ce vote.

### **Le Conseil Municipal, A l'unanimité**

**PREND ACTE** du calendrier légal et des modalités de déroulement de l'élection des délégués sénatoriaux et de leurs suppléants.

**CONFIRME** avoir reçu l'ensemble des documents réglementaires nécessaires.

**VALIDE** la convocation du Conseil Municipal pour la séance de vote spécifique le vendredi 5 juin 2026 à 19h30

## **DELIBERATION N° D047-2026 : APPROBATION DU PLAN DE SAUVEGARDE DE LA COMMUNE**

---

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2212-2 ;  
**Vu** le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L. 731-3 ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral du 12 juillet 2023 portant validation du PCS de Peillonex ;  
**Vu** la délibération N° D026-2023 portant approbation de la convention relative aux missions de soutien aux populations sinistrées avec la Croix-Rouge française ;  
**Vu** la convention de partenariat afférente signée avec la Croix-Rouge française ;

**Considérant** que le Maire, en vertu de ses pouvoirs de police administrative, doit assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques sur le territoire de la commune ;

**Considérant** l'obligation pour la commune de se doter d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin d'anticiper la gestion des crises et d'assurer la protection des populations ;

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'architecture et les objectifs du Plan Communal de Sauvegarde. Il rappelle que le PCS est un outil opérationnel à l'échelle communale qui contribue à la prévention des risques majeurs et à la gestion des crises associées.

Ce document fait le lien entre les politiques locales de prévention et l'organisation des secours en situation d'urgence. Monsieur le Maire précise que ce plan fera l'objet de mises à jour régulières pour garantir son efficacité.

Par ailleurs, si le corps du plan est accessible au public, ses annexes opérationnelles contenant les données nominatives relatives aux personnes vulnérables de la commune restent strictement confidentielles et non diffusables.

Après débats et discussions,  
Après avoir demandé s'il y avait des remarques,

**Le Conseil Municipal  
A l'unanimité**

**APPROUVE** le Plan Communal de Sauvegarde avec la modification relative aux principaux acteurs de la gestion de crise auprès de Monsieur le Maire

**AUTORISE M** Le Maire à procéder à toutes les modifications et mises à jour techniques nécessaires à sa bonne application ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

**DELIBERATION N° D048-2026 : APPROBATION DE L'ATTRIBUTION DES  
DEMANDES DES SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS**

---

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 (clause générale de compétence) et L. 2311-7 ;

**Vu** la délibération portant adoption du Budget Primitif de l'exercice 2026 ;

**Vu** l'avis émis par la commission des Finances lors de sa séance du mois de mai ;

**Considérant** le rôle essentiel du tissu associatif dans l'animation et le développement de la vie locale ; **Considérant** les demandes de subventions formulées par les associations de la commune pour l'année 2026 et l'inscription des crédits nécessaires au budget de l'exercice ;

Le Vice-Président de la commission Finances expose au Conseil Municipal les propositions d'attribution de subventions étudiées et retenues lors de la réunion de commission, conformément au compte-rendu transmis aux conseillers.

Après débats et discussions,  
Après avoir demandé s'il y avait des remarques,

**Le Conseil Municipal, A l'unanimité**

**APPROUVE** l'attribution des subventions aux associations au titre de l'exercice 2026, selon la répartition suivante :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>ADRESSE</b>	<b>NATURE</b>	<b>MONTANT 2026</b>
BIBLIOTHEQUE de Peillonex	PEILLONNEX	CULTURE / EDUCATION	2 500,00 €
ASSO ANCIENS COMBATTANTS ET AMIS DE LA RESISTANCE (ANACR)	ST JEOIRE	CULTURE / EDUCATION	100,00 €
COLLEGE GASPARD MONGE foyer socio éducatif	ST JEOIRE	CULTURE / EDUCATION	447,00 €
COOP DES CRY	PEILLONNEX	CULTURE / EDUCATION	150,00 €
LE SOUVENIR FRANCAIS	BONNEVILLE	CULTURE / EDUCATION	100,00 €
MFR LE CLOS DES BAZ maison familiale rurale	SALLANCHES	CULTURE / EDUCATION	100,00 €
MISSION LOCALE	CLUSES	CULTURE / EDUCATION	1 000,00 €
UDC AFN SECTION DU MOLE	PEILLONNEX	CULTURE / EDUCATION	300,00 €
UN RÊVE D'ABEILLES (Rucher communal)	DOUVAIN	ENVIRONNEMENT	3 000,00 €
AFTC traumatisés crâniens	SEYNOD	MEDICAL	100,00 €
FRANCE ALZHEIMER	ANNECY	MEDICAL	100,00 €
LOCOMOTIVE	GRENOBLE	MEDICAL	100,00 €
SEPAs IMPOSSIBLE	ST JORIOZ	MEDICAL	100,00 €
VMEH ST JEOIRE	METZ TESSY	MEDICAL	150,00 €
COMITE DES FETES	PEILLONNEX	SOCIAL / HUMANITAIRE	3 800,00 €
ASSO ESPACE FEMMES	LA ROCHE SUR FORON	SOCIAL / HUMANITAIRE	150,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE	CRANVES SALES	SOCIAL / HUMANITAIRE	210,45 €
RESTAURANT DU COEUR	PRINGY	SOCIAL / HUMANITAIRE	210,45 €
COLLEGE GASPARD MONGE association sportive	ST JEOIRE	SPORT	100,00 €
HANDI SPORT	BONNEVILLE	SPORT	100,00 €
SKI CLUB	VILLARD	SPORT	60,00 €
SOLHANDISEP	ST JEAN DE THOLOME	SPORT	200,00 €
			<b>13 077,90 €</b>

**AUTORISE** le versement des subventions

**DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DES POUVOIRS DELEGUES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Aucune décision

## **INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES**

➤ Comme indiqué lors de la délibération n° D047-2026 de ce jour, Monsieur le Maire a indiqué qu'il proposerait une réunion afin d'appréhender le PCS. »

➤ Le Vice-Président de la commission Voirie Eclairage Sécurité souhaite informer le Conseil Municipal de la feuille de route qui a été définie :

Route du Môle

Voir avec le Département pour mettre en place une solution de ralentissement

Route de Bonneville

Proposer une signalétique pour les commerces et faire une étude complémentaire pour sa sécurisation

Chemin de la fruitière

Faire une étude pour sécurisation et modifier la carrefour (CROIX), une piste sur un rond-point

Route de Findrol

Faire une étude pour un feu « récompense »

Rue de Nancru – Route de St Jean

Faire une étude pour un feu « récompense » ou voir pour la sécurisation

Rond-point Cenoche

Faire une étude pour la sécurisation (arrêt de bus)

Rencontre avec notre prestataire Eclairage Public pour proposer une solution de rénovation au travers l'installation de LED qui permettra de piloter à distance l'éclairage

Installation de caméras de vidéosurveillance sur la commune

➤ La vice-présidente de la commission Culture et Communication souhaite informer le Conseil municipal que la fête des voisins aura lieu, comme prévu, le vendredi 29 mai (sous forme de repas canadien).

En juin, un flyer sera distribué par les services techniques (entre le 8 et le 12 juin). Ce document présentera tous les moments importants prévus sur la commune jusqu'à l'automne dans le cadre du « programme des festivités » (concert, cinéma en plein air, fête de la musique, festival Pleine Lune, 15 août, etc.).

➤ La prochaine séance du Conseil Municipal se tiendra le 05 juin 2026 à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé et faute de questions supplémentaires, Monsieur le Maire lève la séance à 22h24.

A Peillonex le 28 mai 2026

Le(a) secrétaire de séance  
Jean-Michel BRUNO



Le Maire,  
Daniel VUAGNOUX

